

Directeur(trice): Magali Bécharde
CPPC - Pratique sage-femme
819 376-5011, poste 3371

Bureau du registraire
1 800 365-0922 ou 819 376-5045
www.uqtr.ca

Crédits: 30

Présentation

Ce programme de certificat est réservé aux sages-femmes formées à l'extérieur du Canada qui détiennent une recommandation de formation de l'Ordre des sages-femmes du Québec.

En bref

Objectifs du programme

L'objectif du programme est de permettre à des sages-femmes formées à l'étranger d'acquérir les compétences spécifiques requises pour l'exercice de la profession de sage-femme au Québec.

Atouts UQTR

Particularités

Au terme de la formation, les candidates qui auront réussi tous les éléments d'évaluation et qui satisferont à toutes les exigences du programme se verront décerner un diplôme de certificat. Elles pourront alors demander un permis de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ).

Admission

Trimestre d'admission et rythme des études

Été, automne.

Ce programme est offert à temps complet seulement.

Conditions d'admission

Études au Québec

Ce programme est réservé aux sages-femmes formées à l'extérieur du Canada.

Études hors Québec

Détenir une recommandation de formation de l'Ordre des sages-femmes du Québec.

Condition d'admission particulière au programme : pour être admissibles, les candidates doivent être nées au Québec ou attester de leur statut de résidente au Québec en complétant le formulaire "Attestation de résidence au Québec". Le formulaire est disponible sur le site Web de l'UQTR. Voici le chemin d'accès: Formulaires complémentaires, cliquer sur la case "Attestation de résidence au Québec".

De plus, pour être admissibles, toutes les candidates seront tenues de fournir, au moment de la demande d'admission, la preuve attestant de la réussite du Test de Français international (TFI), c'est-à-dire avec un résultat de 750 et plus.

En cas d'un résultat inférieur à 750, la candidate ne pourra entreprendre les cours du certificat.

La candidate de nationalité française titulaire d'un baccalauréat français est exempte de se soumettre à un des tests de français reconnus par l'UQTR.

Structure du programme et liste des cours

A moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (30 crédits)

- SAG1023 La profession de sage-femme au Québec
- SAG1024 Habiletés cliniques en pratique sage-femme I
- SAG1025 Communication et pratique sage-femme
- SAG1026 Champ de pratique et philosophie sage-femme au Québec
- SAG1027 Habiletés cliniques en pratique sage-femme II
- SAG1028 Stage d'intégration en pratique sage-femme (15 crédits)

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Pour s'inscrire au cours SAG1028, l'étudiante doit avoir réussi les cours SAG1023, SAG1024, SAG1025, SAG1026 et SAG1027.

Les candidates françaises se prévalant de la clause ARM doivent réussir les cours SAG1023, SAG1025, SAG1026 et SAG1027 avant de pouvoir s'inscrire au cours SAG1028. Le cours SAG1024 leur est fortement recommandé, mais n'est pas obligatoire.

L'étudiante a le droit de refuser une offre de stage une fois seulement. Lors d'un deuxième refus, elle est exclue du programme de certificat en pratique sage-femme.

A la suite d'un échec pour les cours suivants : SAG1023, SAG1024, SAG1025, SAG1026, SAG1027, l'étudiante doit reprendre le cours lorsqu'il s'offrira de nouveau à l'UQTR.

En cas d'échec, le cours SAG1028 Stage d'intégration en pratique sage-femme (15 crédits) ne peut être repris qu'une seule fois. L'échec lors de la reprise entraîne l'exclusion du programme.